

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0809

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 novembre 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA12 08 0810

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 6 novembre 2012.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale 6 novembre 2012, tel que modifié, en retirant le point 40.24.

ADOPTÉ.

CA12 08 0811

Soumis procès-verbal de la séance générale du 2 octobre 2012 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 2 octobre 2012 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA12 08 0812

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h 13

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Louise Lorrain, du 3375, rue Lauriault

- Son voisin a une clôture Frost sur la ligne mitoyenne entre les terrains de stationnement. Elle a demandé de retirer cette clôture. Elle demande une modification au règlement. Elle invoque le code civil (elle dépose une lettre).

Réponse (Alan DeSousa) : ce sera validé par la greffière et nos services.

Monsieur Charles Benchimol, du 2750, rue St-Louis :

- Il remercie Véronique Doucet et Éric Paquet pour la rencontre constructive visant à résoudre le problème de stationnement de Physimed.
- Faubourg Contrecoeur : est-ce que M. DeSousa a l'impression d'être responsable de ces décisions?

Le 6 novembre 2012

Réponse (Alan DeSousa) : comme membre de l'exécutif, il prend ses responsabilités, mais toutes les informations n'ont pas été fournies. S'il y a des procédures à prendre contre certaines personnes, elles seront prises.

- Le maire a démissionné et les membres du comité exécutif n'auraient pas à démissionner? Ils en sortiraient blanc comme neige? Il questionne le maire sur ses responsabilités dans les décisions prises par le comité exécutif dans des dossiers du Faubourg Contrecoeur et les compteurs d'eau.

Réponse (Alan DeSousa) : le maire Tremblay a dit qu'il a été trahi. M. DeSousa a toujours traité les dossiers avec diligence. La population a renouvelé son mandat. Il rappelle à M. Benchimol que lui-même siégeait sur un conseil sur lequel des conseillers ont été accusés de corruption.

Monsieur Henri Durafourt, du 655, rue Crevier :

- Les visiteurs ne peuvent stationner. Les vérifications qui sont faites sont limitées à certains véhicules. Certains véhicules stationnent sans permis de résident. Le règlement n'est pas appliqué.

Madame Chantal Pelosse, du 840, rue Brunet :

- Elle a visité plusieurs aéroports. Elle comptabilise tous les vols à Dorval et ils sont en augmentation. On a refusé à M. Chitilian un siège au comité consultatif de la gestion sonore.

Réponse (Alan DeSousa) : il faut contacter Aéroports de Montréal ou s'informer auprès de M. Bissonnette qui y siège.

- Trois maires se seraient opposés. Quelle était la position de M. DeSousa en octobre 2012?

Réponse (Alan DeSousa) : il n'y a pas eu de réunion en octobre. L'arrondissement transmettra une lettre à Aéroports de Montréal pour obtenir les rapports 2011 et 2012.

- Alexis-Nihon : reporté à la fin de la période de questions.

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- Sa récente demande au Conseil a été traitée avec satisfaction.
- Les cols bleus ont accepté une nouvelle convention. La Ville va reprendre les travaux en sous-traitance.

Réponse (Alan DeSousa) : n'a pas encore été soumis au Comité exécutif.

- Au point 50.01, il est d'avis que le service du génie devrait être augmenté parce que la qualité du service est mieux assurée à l'interne.

Monsieur Charles Benchimol, du 2750, rue St-Louis :

- Article dans La Presse au sujet de M. Dumont sur l'élection partielle à Saint-Laurent de 2004 mentionnant le dépassement du budget de dépenses électorales. Est-ce que M. DeSousa est à l'aise, est-ce qu'il est au courant? Il le questionne sur les allégations de M. Dumont devant la Commission Charbonneau sur le dépassement des dépenses électorales.

Réponse (Alan DeSousa) : M. Tremblay a nié que cette rencontre ait jamais eu lieu et il a hâte de le dire de vive voix à la Commission.

Madame Chantal Pelosse, du 840, rue Brunet :

- Quels sont les travaux en cours sur le boulevard Alexis-Nihon?

Réponse (Alan DeSousa) : virage vert, économie d'énergie, justifie les investissements. La Ville a montré un intérêt au projet-pilote pour un tronçon plus long.

- Est-ce que le terre-plein sera modifié?

Réponse (Alan DeSousa) : oui.

- La rentabilité s'échelonne sur combien d'années?

Réponse (Alan DeSousa) : il s'agit d'un projet-pilote.

- Est-ce qu'il faut vraiment investir 900 000 \$?

Le 6 novembre 2012

Réponse (Alan DeSousa) : oui.

- Ramasse les feuilles dans des sacs à papier, les voisins ne les ramassent pas. Ses sacs sont toujours là et la Ville a ramassé les feuilles sur la rue, sur les égouts. Les citoyens qui ramassent les feuilles sont pénalisés. La prochaine fois elle les mettra dans la rue.

Réponse (Alan DeSousa) : on va sensibiliser les citoyens.

CA12 08 0813

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500007) :

- CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde ;
- CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque 65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant actuellement avec le VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre le VIH/sida.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 24 novembre au 1er décembre 2012 *Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida* et le 1^{er} décembre 2012 *Journée mondiale du sida* dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de novembre de l'année deux mille douze.

CA12 08 0814

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500009) :

- CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées;
- CONSIDÉRANT que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;
- CONSIDÉRANT que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du travail s'avère pour elles le plus difficile;
- CONSIDÉRANT que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre 2012 *Journée internationale des personnes handicapées*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de novembre de l'année deux mille douze.

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0815

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500008) :

- CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;
- CONSIDÉRANT que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;
- CONSIDÉRANT que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;
- CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2012 *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de novembre de l'année deux mille douze.

CA12 08 0816

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125366002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement, et autoriser une dépense de 1 900 000 \$.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et la Direction de l'approvisionnement, pour la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement.
- 2.- D'autoriser une dépense à même les ententes cadres pour un montant maximum de 1 900 000 \$.

ADOPTÉ.

CA12 08 0817

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres en 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres en 2013.

ADOPTÉ.

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0818

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122763004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services de location de salopettes d'employés pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services de location de salopettes d'employés pour trois ans.

ADOPTÉ.

CA12 08 0819

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547169 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

CA12 08 0820

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122298009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des équipements informatiques pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des équipements informatiques pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

CA12 08 0821

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en vue de réaliser les travaux de plantation d'arbres prévus en 2013 dans le cadre du Plan de foresterie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 6 novembre 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en vue de réaliser les travaux de plantation d'arbres prévus en 2013 dans le cadre du Plan de foresterie.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
 - un représentant de la Section des ressources matérielles
 - un représentant de la Division des études techniques, planification et environnement
 - deux représentants de la Division des parcs et des espaces verts
 - un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie

ADOPTÉ.

CA12 08 0822

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125369005 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement d'une unité de refroidissement de la salle informatique de la mairie- Demande de soumissions 12-529.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Black & McDonald limitée	56 726,88 \$
Fixair inc.	70 804,48 \$
Ventilabec inc.	78 658,43 \$
Les Entreprises de réfrigération L.S.	82 805,54 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Black & McDonald limitée** le contrat pour le remplacement d'une unité de refroidissement de la salle informatique de la mairie, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 octobre 2012, totalisant la somme de 56 726,88 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1125369005 : 54 259,96 \$) :

6430.3007008.801150.01819.57401.000000.0000.144307.000000.21015.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0823

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122763005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de location et d'entretien de tapis saisonniers et de vadrouilles pour trois ans - Demande de soumissions 12-12450.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Unifirst Canada ltée	65 034,50 \$ (corrigé)
Canadian Linen	82 446,88 \$ (corrigé)
Jolicoeur	96 280,98 \$

Le 6 novembre 2012

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions d'Unifirst Canada ltée et de Canadian Linen sont des erreurs de calcul et d'arrondi;

ATTENDU qu'une somme de 16 000 \$, taxes incluses, est réservé pour les besoins futurs de la Bibliothèque du Boisé;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Unifirst Canada ltée** le contrat pour les services de location et d'entretien de tapis saisonniers et de vadrouilles pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 17 octobre 2012, totalisant la somme de 65 034,50 \$, et un montant supplémentaire de 16 000 \$ pour les besoins de la futurs de la Bibliothèque du Boisé, pour un montant total de 81 034,50 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1122763005), une somme de 9 104,83 \$ étant payée par la Cour municipale :
 - 2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000
36 701,72 \$
 - 2430.0010000.304726.07103.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
14 307,45 \$
 - 2430.0010000.304727.07141.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
2 488,25 \$

ADOPTÉ.

CA12 08 0824

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124430004 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat d'équipement audiovisuel pour la Bibliothèque du Boisé - Demande de soumissions 12-12384.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Solotech Inc.	39 401,84 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Solotech inc.** le contrat pour l'achat d'équipement audiovisuel pour la Bibliothèque du Boisé, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 octobre 2012, totalisant la somme de 39 401,84 \$, sous la supervision de Division des projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124430004 : 37 668,34 \$) :
 - 6430.3010001.801150.07231.57401.000000.0000.137412.000000.40020.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0825

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175011 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2013 - Demande de soumissions 12-12496.

Le 6 novembre 2012

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les jardins W.G. Charlebois inc.	39 359,28 \$ (corrigé)
Les Serres Riel inc.	39 557,04 \$ (corrigé)
Willy Haeck et Fils inc.	40 866,58 \$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Les jardins W.G. Charlebois inc., de Les Serres Riel inc. et de Willy Haeck et Fils inc. sont des erreurs de calcul et d'arrondi ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les jardins W.G. Charlebois inc.** le contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 octobre 2012, totalisant la somme de 39 359,28 \$, sous la supervision de Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120175011 : 37 647,63 \$) :

2430.0010000.304719.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0826

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120699005 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement, le transport et la disposition des sols d'excavation de travaux municipaux - Demande de soumissions 12-023.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Pépinière Jardin 2000 inc.	106 590,45 \$
Catalogna et Frères ltée	211 611,49 \$ (corrigé)
Paysagiste S. Forget inc.	316 181,25 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Catalogna et Frères ltée est une erreur d'arrondi ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Pépinière Jardin 2000 inc.** le contrat pour l'enlèvement, le transport et la disposition des sols d'excavation de travaux municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 octobre 2012, totalisant la somme de 106 590,45 \$, sous la supervision de Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120699005 : 101 955,07 \$) :

2430.0010000.304704.04381.54503.014403.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0827

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175008 relatif à l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'inventaire du patrimoine arboricole.

ATTENDU que les appareils de géo-positionnement (G.P.S) de marque Trimble GeoXH serie 6000 sont les mieux adaptés pour le travail à exécuter dans le cadre de l'inventaire du patrimoine arboricole de l'arrondissement;

ATTENDU que la firme Cansel est le fournisseur unique autorisé au Canada par la compagnie Trimble à offrir les deux appareils de géo-positionnement (G.P.S) de marque Trimble GeoXH serie 6000;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Cansel le contrat pour l'acquisition de deux appareils de Géo-Positionnement (G.P.S) pour l'inventaire du patrimoine arboricole, pour un montant maximum de 32 000 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.
- 2.- D'autoriser l'emprunt de 32 000 \$ au fonds de roulement pour un terme de remboursement de cinq ans et d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120175008 : 30 608,39 \$);

6430.9500998.801150.01303.57401.000000.0000.124606.000000.40020.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0828

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123679007 relatif à une dépense additionnelle de 30 000 \$ pour la valorisation des matériaux bitumineux et de béton.

ATTENDU la dépense de 24 931,18 \$ au bon de commande numéro 756103 en faveur de Bau-Val CMM pour la valorisation des matériaux bitumineux et de béton ;

ATTENDU la résolution numéro CG110254 adoptée le 25 août 2011 et concluant une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre mois avec Bauval CMM, division de Bau-Val inc., pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte (appel d'offres public 11-11537), entente numéro 641361;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter la dépense de 10 000 \$ pour l'année 2012 et de 20 000 \$ pour l'année 2013;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 30 000 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la valorisation des matériaux bitumineux et de béton.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA11236790073: 28 695,37 \$) :

2430.0010000.304736.03101.56504.015006.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0829

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050019 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de gardiennage dans les bâtisses publiques pour une durée de cinq ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 6 novembre 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de gardiennage dans les bâtisses publiques pour une durée de cinq ans.

ADOPTÉ.

CA12 08 0830

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124019003 relatif à l'adoption de la politique de reconnaissance de organismes panmontréalais (PANAM).

ATTENDU la résolution numéro CM12 0848 adopté par le Conseil municipal à sa séance du 24 septembre 2012 adoptant la Politique de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM) et invitant tous les arrondissements à adopter ce projet de politique d'ici la fin de l'année 2012;

ATTENDU qu'en plus de reconnaître l'importance de la contribution des organismes PANAM à l'offre montréalaise, cette politique vise à faciliter la réalisation d'activités de sport et de loisir au bénéfice des Montréalais ayant une déficience de types motrice, intellectuelle, visuelle, auditive, santé mentale, troubles envahissants du développement et langage-parole par les organismes reconnus;

ATTENDU que par l'adoption de cette politique, l'arrondissement s'engage à accorder aux organismes PANAM reconnus un soutien physique et technique soit :

- l'accès aux équipements et aux installations de l'arrondissement, dans la limite de leur disponibilité et dans le respect des compétences de l'arrondissement et des politiques locales de tarification pour les partenaires;
- la diffusion, dans la limite des ressources de l'arrondissement, de la liste des organismes PANAM reconnus et des activités de sport et de loisir offertes dans l'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la politique de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM).

ADOPTÉ.

CA12 08 0831

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124019002 relatif à un don de deux ordinateurs usagés.

ATTENDU que le parc informatique de l'arrondissement possède des équipements qui ne servent plus;

ATTENDU que l'Association des Handicapés de Saint-Laurent et le Cercle de fermières de Saint-Laurent ont leur siège social au Centre des loisirs de Saint-Laurent;

ATTENDU que ces organismes ont peu de moyens financiers pour acquérir des équipements informatiques adéquats;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le don de deux ordinateurs usagés à l'Association des Handicapés de Saint-Laurent et au Cercle de fermières de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0832

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299037 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'opération *Épicerie de Noël de Saint-Laurent 2012*.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'opération *Épicerie de Noël de Saint-Laurent 2012*.
- 2.- D'autoriser l'utilisation gratuite des salles nécessaires au Centre des loisirs, du 29 octobre au 14 décembre 2012.
- 3.- D'autoriser environ 500 heures de travail effectué par les employés de l'arrondissement.
- 4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299037: 8 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0833

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299038 relatif à une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge - Place Benoît pour l'année 2012.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080326 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er mai 2012 et octroyant une contribution financière de 134 100 \$ pour soutenir la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée dans le secteur Hodge - Place Benoît;

ATTENDU le budget additionnel de 56 250 \$ provenant de la Direction de la diversité sociale octroyé en septembre 2012 pour soutenir l'actualisation du plan d'action du Comité de revitalisation urbaine et sociale du secteur Hodge-Place Benoît dans l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 56 250 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée du secteur Hodge - Place Benoît pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivants (demande d'achat numéro DA284827 : 56 250 \$) :

2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0834

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299039 relatif à la réalisation d'une fresque murale sur un cabanon dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge-Place Benoît.

ATTENDU que C-Vert est un projet d'écologie urbaine visant l'engagement environnemental et communautaire en offrant à des jeunes de quartiers populaires l'accès à une expérience d'éducation et d'action;

ATTENDU que dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge-Place Benoît, C-Vert souhaite réaliser une œuvre d'art sur les murs d'un cabanon de la Place Benoît, attendant au numéro 240;

Le 6 novembre 2012

ATTENDU que ce projet sera réalisé par un groupe de 15 jeunes laurentiens âgés de 14 à 16 ans, encadrés par un artiste professionnel, monsieur Marc-André Jutras;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la réalisation d'une fresque murale sur un cabanon attenant au 240 Place Benoît dans le cadre de la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée (RIU) du quartier Hodge-Place Benoît.

ADOPTÉ.

CA12 08 0835

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231023 relatif au calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2013.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoyant que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le règlement numéro RCA03-08-0003 modifiant le règlement numéro RCA02-08-0021 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédure applicable prévoyant que les séances ordinaires se tiennent le 1er mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, sis au 777, boulevard Marcel-Laurin;

ATTENDU que le mardi 1er janvier 2013 est une journée de congé férié pour tous les employés de l'arrondissement;

ATTENDU qu'il y a lieu de reporter la séance générale du 1er janvier 2013 au mardi 8 janvier 2013;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'établir comme suit le calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2013, chacune débutant à 19 h 30 :

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 3 septembre
- 1er octobre
- 5 novembre (à confirmer selon le calendrier électoral)
- 3 décembre

2.- De reporter la séance générale du conseil d'arrondissement du 1er janvier 2013 au 8 janvier 2013.

ADOPTÉ.

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0836

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231025 relatif à l'appui à l'arrondissement de Lachine pour l'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ATTENDU la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ) intitulée *La circulation des camions et des véhicules-outils sur le réseau routier municipal*;

ATTENDU la résolution numéro CA12 190387 adoptée le 15 octobre 2012 par le Conseil d'arrondissement de Lachine et adoptant le règlement numéro RCA12-19003 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

ATTENDU que le règlement adopté par un arrondissement doit être approuvé par le MTQ avant sa mise en force;

ATTENDU qu'en vue de cette approbation, le MTQ demande que l'arrondissement lui soumette une résolution d'appui relatif à ce règlement de tous les arrondissements qui sont contigus à son territoire;

ATTENDU que le règlement de l'arrondissement de Lachine et le plan de camionnage qui y est associé a été coordonné et validé par la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics de l'arrondissement et la Direction des transport du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;

ATTENDU que le réseau de camionnage de l'arrondissement de Lachine se poursuit sur le territoire de Saint-Laurent via le réseau artériel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'appuyer l'arrondissement de Lachine pour l'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉ.

CA12 08 0837

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123058004 relatif à l'appui à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ATTENDU la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ) intitulée *La circulation des camions et des véhicules-outils sur le réseau routier municipal*;

ATTENDU la résolution numéro CA12 090253 adoptée le 4 septembre 2012 par le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et adoptant le règlement numéro RCA12 09004 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

ATTENDU que le règlement adopté par un arrondissement doit être approuvé par le MTQ avant sa mise en force;

ATTENDU qu'en vue de cette approbation, le MTQ demande que l'arrondissement lui soumette une résolution d'appui relatif à ce règlement de tous les arrondissements qui sont contigus à son territoire;

ATTENDU que le règlement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le plan de camionnage qui y est associé a été coordonné et validé par la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics de l'arrondissement et la Direction des transport du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;

ATTENDU que le réseau de camionnage de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville se poursuit sur le territoire de Saint-Laurent via le réseau artériel;

Le 6 novembre 2012

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'appuyer l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉ.

CA12 08 0838

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124093003 relatif aux grilles standard d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

ATTENDU l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipulant que « *Dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles suivantes: 1° le système doit comprendre, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation; 2° le système doit prévoir le nombre maximal de points qui peut être attribué à une soumission eu égard à chacun des critères autres que le prix; ce nombre ne peut être supérieur à 30 sur un nombre total de 100 points qui peut être attribué à une soumission eu égard à tous les critères;*»;

ATTENDU que les deux grilles d'évaluations jointes au présent sommaire décisionnel sont celles utilisées dans l'analyse de quatre-vingt-dix pourcent des contrats de services professionnels;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver lesdites grilles d'évaluation afin de faciliter le processus d'appel d'offres;

ATTENDU qu'en cas de différence au niveau des critères et/ou de la fourchette de pondération, le dossier devra faire l'objet d'une autorisation distincte;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver les grilles standards d'évaluation jointes au sommaire décisionnel et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

ADOPTÉ.

CA12 08 0839

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120664009 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier les délégations des membres du conseil et de la direction, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu aux événements suivants:

8^e soirée d'huîtres de la Fondation du Musée
des maîtres et artisans du Québec et
de la fondation du Cégep de Saint-Laurent

Cégep de Saint-Laurent

Le 2 novembre 2012

Une table de 8 personnes

600,00 \$

Le 6 novembre 2012

- 2.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Gala "Cèdre et Érable" de la Chambre de commerce et d'industrie Canada-Liban

Le 24 novembre 2012

5 billets à 250 \$ plus taxes

1 437,19 \$

- 3.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120664009 : 1 974,69 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0840

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1122314008).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 septembre au 30 octobre 2012, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec du 26 septembre au 30 octobre 2012 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA12 08 0841

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547159 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4115, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans les marges avant et latérale et en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas les normes applicables.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen -, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA12 08 0842

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547160 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7355, route Transcanadienne dans la zone S11-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment industriel l'installation d'une génératrice en cour latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 10 octobre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20121002);

Le 6 novembre 2012

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 octobre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7355, route Transcanadienne dans la zone S11-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser, pour ce bâtiment industriel, l'installation d'une génératrice en cour latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'installer un clôture opaque entourée d'une haie de conifères de hauteur suffisante qui permettra de dissimuler complètement la génératrice. De plus, les conifères devront être remplacés advenant leur mort ou leur endommagement.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA12 08 0843

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547167 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 1585 et 1587, rue de l'Église dans la zone H15-035 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser pour cette habitation unifamiliale isolée un empiètement dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 octobre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20121004);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 octobre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 1585 et 1587, rue de l'Église dans la zone H15-035 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser pour cette habitation unifamiliale isolée un empiètement dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA12 08 0844

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547168 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 555, McArthur dans la zone I14-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel en aménageant des quais de chargement en cour avant donnant sur la rue Locke.

ATTENDU qu'à l'item 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 octobre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20121006);

Le 6 novembre 2012

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 octobre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 555, McArthur dans la zone I14-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel en aménageant des quais de chargement en cour avant donnant sur la rue Locke, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA12 08 0845

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1124152022 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'habitations multifamiliales du 4591 au 4735, rue Vittorio-Fiorucci et du 2784 au 2792, rue Marettte dans la zone H07-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080551 adoptée par le conseil d'arrondissement le 3 juillet 2012.

ATTENDU les changements de numéros civiques suite à l'entrée en vigueur officielle des noms de rues du secteur Challenger;

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111006);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro CA12 080551 afin que les adresses civiques « 4591 au 4735, rue Vittorio-Fiorucci » soient remplacées partout où elles se retrouvent dans le texte par « 4600 au 4744, rue Vittorio-Fiorucci » afin de refléter l'entrée en vigueur officielle des noms de rues du secteur Challenger.

ADOPTÉ.

CA12 08 0846

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1124547147 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées du 4600-4670, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080726 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 septembre 2012.

ATTENDU les changements de numéros civiques suite à l'entrée en vigueur officielle des noms de rues du secteur Challenger;

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 15 août 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120803);

Le 6 novembre 2012

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro CA12 080726 afin que les adresses civiques « 4600-4670, rue Vittorio-Fiorucci » soient remplacées partout où elles se retrouvent dans le texte par « 4605-4675, rue Vittorio-Fiorucci » afin de refléter l'entrée en vigueur officielle des noms de rues du secteur Challenger.

ADOPTÉ.

CA12 08 0847

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547161 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir le bâtiment situé au 5935, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone S15-132 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 10 octobre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120511);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir le bâtiment situé au 5935, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone S15-132 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que présenté dans la proposition bonifiée selon les commentaires des membres du Comité consultatif d'urbanisme dont les plans sont préparés par TLA architectes, en date du 29 octobre 2012.

Le mur extérieur de la façade, 1/3 du mur latéral gauche et les premiers 4 mètres du mur latéral droit sont recouverts de brique de couleur grise de la compagnie Belden et de panneaux de béton fini acrylique de même couleur que le bâtiment existant, alors que le reste des murs latéraux et arrière sont recouverts de revêtement métallique plat vertical de couleur « gris foncé » de la compagnie Certain Teed, alors que la toiture est en élastomère de couleur gris pâle de la compagnie Soprena, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA12 08 0848

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547163 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 2039, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 10 octobre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121001);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 6 novembre 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 2039, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que :

1. la hauteur du bandeau et du lettrage soient similaires au voisin gauche immédiat afin de respecter l'harmonie et la cohérence de l'ensemble;
2. les murs extérieurs soient recouverts d'acrylique de couleur similaire au reste du bâtiment (crème).

ADOPTÉ.

CA12 08 0849

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547164 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale située au 1850, avenue O'Brien dans la zone H08-066 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 10 octobre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121003);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale située au 1850, avenue O'Brien dans la zone H08-066 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'apposer de la brique similaire à l'existant, de reprendre les briques en soldat au dessus des fenêtres, de baisser l'avant toit au dessus de l'entrée principale et de faire un traitement à la porte d'entrée principale.

ADOPTÉ.

CA12 08 0850

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547166 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 785, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 10 octobre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121006);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 785, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur l'option « A » des plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0851

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547075 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 774, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 12 juin 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120611);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 774, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans d'ensemble d'affichage déposé le 2 octobre 2012, et à la condition de simplifier le support des fanions.

ADOPTÉ.

CA12 08 0852

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152027 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 1650, rue Poirier dans la zone C12-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 1650, rue Poirier, tel que représenté sur les plans soumis à la séance du présent comité.

ADOPTÉ.

CA12 08 0853

Le règlement numéro RCA08-08-0001-57 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124152026).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2012, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-57 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0854

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-58 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1124547148).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-58 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA12 08 0855

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de modifier les dispositions relatives à la marge arrière réduite pour les terrains de 25 mètres ou moins de profondeur.

(Sommaire décisionnel 1124547148)

CA12 08 0856

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-59 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1110565009).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-59 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 26 novembre 2012, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA12 08 0857

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-59 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet :

- de limiter la hauteur des nouvelles constructions et des agrandissements des bungalows et des maisons à paliers dans certaines zones;
- de limiter la hauteur des nouvelles constructions et des agrandissements dans la zone H08-063;
- de ne plus permettre un espace de stationnement en sous-sol avec une porte de garage donnant sur la façade dans certaines zones.

(Sommaire décisionnel 1110565009)

CA12 08 0858

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-60 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1124152030).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 6 novembre 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-60 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 26 novembre 2012, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA12 08 0859

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-60 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à supprimer dans la zone I13-062, la vente au détail.

(Sommaire décisionnel 1124152030)

CA12 08 0860

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour effet de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de :

- préciser les usages et normes du côté sud du corridor du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest du boulevard Marcel-Laurin jusqu'à l'intersection du boulevard Cavendish, afin d'assurer une meilleure adéquation avec les objectifs du Plan d'urbanisme, lequel favorise dans le périmètre de la gare Bois-Franc, la création d'une aire de développement mixte de type TOD (transit oriented development) de moyenne densité.

De façon plus spécifique, le règlement viendra modifier la vocation industrielle de ce corridor en privilégiant :

- à même la zone I08-009 longeant le côté sud du boulevard Henri-Bourassa, entre les boulevards Marcel-Laurin et Cavendish, le développement résidentiel de 2 à 8 étages, tout en assurant la desserte en commerces et services;
- à même les zones H07-026 et I08-009 situées à l'intersection sud-ouest des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa, le développement résidentiel de 6 à 8 étages ainsi que, pour la propriété située à l'intersection même des deux boulevards, le développement mixte (résidentiel/commercial et services) de 6 à 8 étages.

CA12 08 0861

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0003-5 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1120565009).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0003-5 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

CA12 08 0862

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

(Sommaire décisionnel 1120565009)

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0863

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage de façon à interdire tout projet de redéveloppement dans les zones où les typologies varient de 1 à 4 logements, à l'exception des projets de redéveloppement qui visent le remplacement d'une habitation par une autre ayant le même nombre de logement et la même hauteur que celle à démolir.

CA12 08 0864

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à l'encadrement des usages « massothérapie » et « salon d'esthétique » sur le territoire de Saint-Laurent sont retirées de l'ordre du jour.

CA12 08 0865

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0006 sur le contrôle des chiens et autres animaux.

CA12 08 0866

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant les règlements numéros RCA12-08-1 et RCA12-08-1-1 sur les tarifs.

CA12 08 0867

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance générale, il sera proposé un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2013.

(Sommaire décisionnel 1122431002)

CA12 08 0868

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950034 relatif à la nomination permanente d'un d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Mohammed Ben El Mekki de façon permanente au poste d'agent technique en ingénierie municipale (poste 34143) à la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA12 08 0869

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950033 relatif à la création d'un poste temporaire professionnel et à la prolongation d'un poste de cadre-conseil.

ATTENDU le projet *À la découverte de Saint-Laurent* identifié dans les priorités 2012-2013 de l'arrondissement;

Le 6 novembre 2012

ATTENDU que le régime de retraite des employés de Ville Saint-Laurent n'est pas encore complètement harmonisé;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste temporaire de chargé de communications à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, du 1er janvier au 31 décembre 2013.
2. De prolonger le poste temporaire de conseiller - ressources humaines (spécialité Régime de retraite et avantages) (poste 51531) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, du 1er janvier au 31 décembre 2013.

ADOPTÉ.

CA12 08 0870

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950036 relatif à la nomination d'un contremaître – aqueduc et égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître – aqueduc et égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Kenny Blainey au poste permanent de contremaître – aqueduc et égouts (poste numéro 31009) à la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA12 08 0871

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125913004 relatif à la création d'une banque d'heures pour l'embauche d'agents de protection en environnement pour la brigade de propreté.

ATTENDU que la Direction des travaux publics doit recourir à une banque d'heures pour former une brigade propreté dont la mission est de réaliser le plan d'action propreté et la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque n'excédant pas 5 315 heures (152 semaines) pour l'embauche d'agents de protection en environnement pour la brigade de propreté.
- 2.- De pourvoir au comblement desdits postes.

ADOPTÉ.

CA12 08 0872

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950032 relatif à la création et à la prolongation de postes temporaires et de banques d'heures dans des emplois de fonctionnaires et de stagiaire pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition et à la création de postes et de banque d'heures pour répondre aux besoins opérationnels de l'arrondissement;

Le 6 novembre 2012

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- À la Direction des services administratifs :

- De créer une banque de 1820 heures pour l'année 2013 dans l'emploi d'agent de contrôle et d'administration de la paie et des avantages à la Division des ressources humaines, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2013.
- De prolonger le poste temporaire d'agent de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux (régime de retraite et avantages) (poste 48069) à la Division des ressources humaines, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2013.
- De prolonger de 1820 heures pour l'année 2013 le poste temporaire d'agent d'approvisionnement - niveau 2 (poste 52937) à la Division des ressources financières et matérielles, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2013.

2.- À la Direction des travaux publics :

- De prolonger pour l'année 2013 (poste 53341) le poste d'inspecteur senior - services techniques à la Division des parcs et espaces verts, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2013.
- D'embaucher un stagiaire en génie civil à la Division des études techniques et de l'ingénierie pour cinq mois, du 1^{er} janvier au 31 mai 2013.
- D'embaucher un stagiaire en génie mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues pour cinq mois, du 1^{er} janvier au 31 mai 2013.
- D'embaucher un stagiaire en génie civil à la Division de la voirie pour cinq mois, du 1^{er} janvier au 31 mai 2013.

3.- À la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

- De prolonger pour l'année 2013 le poste de préposé à l'émission des permis (poste 53343) Division des permis et des inspections, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2013.
- D'embaucher un stagiaire en urbanisme à la Division de l'urbanisme pour douze mois (poste 53344), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

4.- À la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :

- De prolonger une banque de 1400 heures pour l'année 2013 dans l'emploi d'agent de liaison (poste 54311) de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2013.

ADOPTÉ.

CA12 08 0873A

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30

Le conseiller Aref Salem mentionne que la Ville traverse actuellement une période très difficile. Il souligne que le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent est intègre et qu'il est fier de l'équipe et de l'administration de Saint-Laurent. Il informe l'assemblée des éléments suivants :

- le changement d'heure samedi prochain offre l'occasion de remplacer la pile des avertisseurs de fumée
- la collecte des feuilles mortes aura lieu jusqu'au 23 novembre
- il invite les citoyens à contribuer aux paniers de Noël, soit en donnant du temps ou des denrées

Le conseiller Francesco Miele fait état de la récente démission du maire Gérald Tremblay. Les membres du Conseil s'unissent pour souhaiter une excellente retraite au maire Tremblay. Une résolution de reconnaissance au maire Gérald Tremblay est adoptée par le conseil d'arrondissement, proposée par la conseillère Michèle D. Biron et secondée par le conseiller Francesco Miele.

Le 6 novembre 2012

Le maire rappelle à l'assemblée les dossiers sur lesquels il a travaillé avec le maire Tremblay. Aussi, dans le cadre des audiences publiques de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec 2012, il a présenté le 9 novembre dernier un mémoire dans lequel il a exposé des arguments en faveur de la création d'une circonscription électorale portant le nom de Saint-Laurent et respectant intégralement les limites actuelles de l'arrondissement. Une résolution en ce sens est adoptée par le Conseil, proposée par le maire Alan DeSousa et secondée par le conseiller Francesco Miele.

CA12 08 0873B

ATTENDU que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a été élu par les citoyens pour trois mandats consécutifs entre 2002 et 2012;

ATTENDU que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a grandement contribué à mettre en place la structure de la nouvelle Ville après les fusions municipales;

ATTENDU que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a œuvré à redresser les finances municipales pendant ses trois mandats consécutifs;

ATTENDU que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a consenti à des investissements majeurs dans les infrastructures vieillissantes de la Ville;

ATTENDU que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a piloté d'importants dossiers pour la valorisation de la Ville et son rayonnement international comme le Quartier des spectacles et Montréal 2025;

ATTENDU que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a toujours accordé sa pleine confiance au Conseil de Saint-Laurent;

ATTENDU que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a offert son appui aux grands projets de Saint-Laurent;

ATTENDU que le Conseil de Saint-Laurent a toujours appuyé le maire de Montréal, Gérald Tremblay;

ATTENDU que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a reconnu et respecté les particularités de Saint-Laurent ainsi que son importance stratégique au sein de la Ville;

ATTENDU que le Conseil de Saint-Laurent a toujours participé aux grands chantiers et orientations proposés par le maire de Montréal, Gérald Tremblay;

ATTENDU l'annonce de la démission du maire de Montréal, Gérald Tremblay,

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, par le maire et tous les conseillers de l'arrondissement de Saint-Laurent, soit messieurs Alan DesSousa, Aref Salem, Francesco Miele, Maurice Cohen et madame Michèle D. Biron :

- 1.- De féliciter le maire de Montréal, Gérald Tremblay, pour le travail accompli pendant ses trois mandats.
- 2.- De remercier le maire de Montréal, Gérald Tremblay, pour sa contribution à l'épanouissement de Montréal et de Saint-Laurent et son appui au Conseil de Saint-Laurent.

CA12 08 0873C

ATTENDU que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec s'est penchée sur le redécoupage de la carte électorale pour la province;

ATTENDU la proposition de la Commission à l'effet de diviser le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent entre trois circonscriptions électorales fédérales ;

ATTENDU que Saint-Laurent comme ville, et ensuite comme arrondissement, a toujours travaillé à développer un ensemble de valeurs communes dans lesquelles est enraciné le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté;

ATTENDU que Saint-Laurent est aujourd'hui une collectivité qui continue de croître et où de nombreux nouveaux arrivants, des familles et des entreprises choisissent de s'établir;

Le 6 novembre 2012

ATTENDU que Saint-Laurent se démarque par son importante croissance démographique, par son parc industriel dynamique et par sa position géographique centrale dans l'île de Montréal;

ATTENDU que sur la seule base de la croissance de population anticipée, faire de l'arrondissement de Saint-Laurent une circonscription serait justifié;

ATTENDU l'importance du lien civique qui doit exister entre une communauté et ses élus;

ATTENDU que le fractionnement de Saint-Laurent entre trois circonscriptions électorales fédérales résulterait en une perte de contact civique entre la collectivité dans son ensemble et le palier fédéral;

ATTENDU l'importance que possède le nom de Saint-Laurent aux yeux des citoyens;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De recommander que soit créée une circonscription électorale fédérale respectant intégralement les délimitations du territoire municipal.
- 2.- De recommander que le nom de Saint-Laurent soit accordé à la circonscription qui l'englobe.
- 3.- De déposer devant la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec un mémoire explicatif exprimant le désaccord de l'arrondissement face à la proposition de redécoupage.

CA12 08 0874

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1122314009) :

- madame Michèle D. Biron, conseillère du district Norman-McLaren;
- monsieur Maurice Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

CA12 08 0875

Deuxième période de questions du public, de 21 h 44 à 22 h

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Jacques Ruest, du 950, rue Parent :

- Un ami a reçu deux contraventions : marchait avec sa bicyclette en état d'ébriété, marchait en titubant en état d'ébriété. Il veut savoir en vertu de quelle loi ou règlement.

Réponse (Éric LaPenna) : il ne connaît pas les faits précis et il y a plusieurs dispositions applicables.

Monsieur George Pagé, du 1045, rue Poirier :

- Feuilles mortes : il n'y a aucun sac de papier au magasin RONA.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement donne une dizaine de sacs. Action à faire pour véhiculer le message auprès des magasins d'augmenter la quantité.

Monsieur Favez Altounji, du 160, rue Khalil-Gibran, appartement 307 :

- Il remercie le Conseil pour les passages piéton sur Lebeau mais il y a six voies sur Lebeau et les véhicules ne s'arrêtent pas. Il demande un feu d'arrêt clignotant rouge à l'intersection Lebeau/Khalil-Gibran.

Réponse (Alan DeSousa) : la demande sera analysée par nos services.

Le 6 novembre 2012

CA12 08 0876

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 heures.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
